



Remboursement produit cassé par prestataire externe

Par GraphicalMan

Bonjour,

Je suis graphiste freelance et j'ai fait appel pour l'un de mes clients à un photographe. Le photographe m'a facturé, et j'ai ensuite facturé mon client.

Lors de la prestation photo, un des produits à photographier a été cassé par le photographe.

Il s'agit d'une bouteille de vin.

Le client veut le remboursement du produit cassé au prix de vente mais le photographe ne veut pas car il veut payer le prix de production du produit. Mais aussi, car le client lui avait autorisé à ouvrir une bouteille. Il considère alors que la bouteille ouverte est la bouteille cassée. Pourtant il n'a ouvert aucune bouteille.

J'ai proposé qu'ils s'entendent entre eux concernant la résolution de ce problème.

Quelle est la marche à suivre ?

Merci pour vos conseils. Je préciserai certains points au besoin.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Le client d'après ce que je comprends ne connaît qu'une personne : celui qui lui a facturé la prestation .

Par de là, c'est à vous de prendre en charge les dégâts (vous avez sûrement une assurance professionnelle dédiée).

Et ensuite de vous retourner contre le photographe selon le contrat qui vous lie : peut être qu'il était téméraire de facturer la prestation avant celle ci .

Par GraphicalMan

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Que voulez-vous dire par : "peut être qu'il était téméraire de facturer la prestation avant celle ci ."

Le client connaît le photographe car nous avons fait une réunion en commun.

Si je comprends bien, comme j'ai fait le lien en refacturant, c'est à moi de rembourser mon client dans un premier temps.

Par kang74

Vous êtes l'unique prestataire du client .
Donc vous êtes seul responsable de la prestation .

Par contre vous êtes le client du photographe , et c'est donc à vous de faire valoir le préjudice auprès de votre prestataire .

Et cela même s'il y a eu une réunion entre vous 3 .